



Le Breuil

République Française

DC-10

**DECISION DU MAIRE DU 5 FEVRIER 2025**

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES SYSTEMES DE SECURITE INTRUSION ET INCENDIE**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'effectuer la maintenance et l'entretien des systèmes de sécurité intrusion et incendie des bâtiments communaux.

Vu la proposition établie par la société VIGITEC.

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer avec la **Société VIGITEC** – 31 rue d'Autun – 71710 MONTCENIS, un contrat de maintenance et d'entretien des systèmes de sécurité intrusion et incendie annuelle des bâtiments communaux pour une durée de 3 ans.

**Article 2 :** Le tarif annuel est défini de la manière suivante :

- 5 084.35 € TTC en 2025
- 5 084.35 € TTC en 2026
- 5 084.35 € TTC en 2027

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture  
et publié, affiché ou notifié le

- 7 FEV. 2025

Pour LE MAIRE, par délégation  
Renaud VIBERT, DGS



Le Breuil, le 5 février 2025

Chantal CORDELIER  
Maire

